Appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation d'un nouveau potager urbain dans le centre de Bruxelles, rue Terre-Neuve

Candidatures attendues jusqu'au 18 mai 2022 inclus.

CONTEXTE

Dans le cadre du contrat de quartier durable Jonction, la Ville de Bruxelles prévoit l'aménagement d'un potager de 200m² adjacent à la nouvelle salle de sports en cours d'aménagement rue Terre-Neuve. Une nouvelle infrastructure remplacera bientôt la salle de sport de la rue de la Roue. Ce nouveau centre sportif Terre-Neuve accueillera ses visiteurs dans 3 espaces différents dédiés aux sports.

En vue de développer le potager de manière collective, la Ville de Bruxelles lance un appel à manifestation d'intérêt pour un porteur de projet et des futurs potagistes en charges de l'exploitation du « potager Terre-Neuve »

La Ville de Bruxelles s'adresse aux habitants, aux écoles, aux associations et à toute organisation ou collectif du quartier souhaitant participer au développement d'un potager collectif de proximité.

Le potager sera une infrastructure poursuivant plusieurs buts : cohésion sociale, éducation et production alimentaire collective par et pour les citoyens du quartier.

PLANNING GENERAL

- Lancement appel à manifestation d'intérêt : 20 avril 2022
- Réception des candidatures : 18 mai 2022
- Début des aménagements extérieurs du site Terre-Neuve : fin mai 2022
- Organisation de visites du lieu pour les personnes intéressées : merci de contacter directement la cellule Climat par téléphone au 02.279.44.50.
- Réception des travaux du site Terre Neuve : fin mai 2022
- Démarrage possible de l'exploitation du potager : à partir de début juin 2022

DESCRIPTIF DU LIEU

Le potager de 200 m² pleine terre se trouve dans l'enceinte de la future salle des sports Terre Neuve, à l'angle de la rue Roger Van der Weyden et la rue Terre Neuve à Bruxelles.

Avant le démarrage du potager, les aménagements suivants auront été réalisés :

- 3 bandes de culture, séparées par deux allées transversales
- Espace clôturé
- Cabanon de stockage
- Point d'accès à l'eau (robinet extérieur lié aux citernes eaux de pluie)
- Point accès à l'électricité (prise extérieure)
- 50 cm de terre arable
- 3 arbres fruitiers

LES OUTILS EXISTANTS DE LA VILLE POUR SOUTENIR LES POTAGERS COLLECTIFS

- aide à la mise en place du potager et au lancement d'une dynamique collective sur base des différentes candidatures reçues (citoyens et organisations);
- organisation de formations gratuites pour accompagner la création du potager, via son partenaire Skyfarms;

- soutien à la gestion technique du potager (matériel, terre, réparations, etc.), via un partenaire à désigner ;
- soutien financier via l'appel à projet Climat : plus d'infos ci-dessous.

DEUX PROFILS POSSIBLES

Le porteur de projet (choisi par la Ville)

Vous souhaitez encadrer le projet. Vous serez alors le point de contact pour la Ville de Bruxelles et également l'initiateur de la dynamique collective sur base des différentes candidatures reçues, avec le soutien étroit de la cellule Climat de la Ville. En tant que porteur de projet, vous avez une proposition de modèle de gestion et de pérennisation de cette dynamique, notamment la gestion des demandes d'intégration des nouveaux citoyens. Vous pouvez également proposer un projet plus global avec une production collective à des fins sociales (insertion professionnelle, ateliers pédagogiques, animations pour public scolaire, cohésion sociale, etc.). Finalement, vous serez le signataire de la convention d'occupation et veillerez au contrôle du site et au respect de la convention.

Les potagistes

Vous souhaitez cultiver des légumes à quelques rues de chez vous, sensibiliser vos enfants ou vos élèves à l'agriculture urbaine et au rythme des saisons, ou encore rencontrer d'autres habitants de votre quartier. En adéquation avec le plan et la charte élaborés lors de la création de la dynamique collective, vous aurez accès à un site sécurisé, équipé et totalement adapté à la production maraichère.

Vous souhaitez participer à la dynamique de ce projet, en tant que potagiste ou porteur de projet ? Merci de remplir le <u>formulaire en ligne</u>.

Ce projet doit poursuivre un but environnemental et social. Il s'inscrit dans la volonté de la Ville de développer l'agriculture urbaine et de soutenir les initiatives citoyennes et associatives qui participent à végétaliser la ville. Le projet remis n'est pas contraignant et ne lie pas à des obligations par rapport à la Ville, jusqu'à la signature d'une convention avec les partenaires sélectionnés.

APPEL À PROJET CLIMAT

La Ville de Bruxelles dispose d'un budget pour encourager la réalisation d'initiatives pour le climat sur son territoire. En fonction de la catégorie de votre projet, les subsides peuvent atteindre 10.000 ou 50.000 euros. Soumettez votre projet au plus tard le 15 septembre 2022.

Plus d'informations sur la page web : https://www.bruxelles.be/appel-projets-climat

L'appel à manifestation d'intérêts « Terre Neuve » n'est pas l'appel à projet et par conséquent :

- Aucune sélection de projets n'aura lieu à son issu
- Aucun budget ne sera attribué.

Répondre à l'appel à manifestation d'intérêts :

- n'engage à rien (contrairement à l'appel à projet)
- n'est pas obligatoire pour répondre à un éventuel appel à projet « Terre Neuve » (différent de l'appel à projet Climat)

ANNEXES

I. PLAN POTAGER

I. PLAN POTAGER

